L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 27 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

LE meilleur Gasoline au-dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

DEMANDES.

ON demande une dame d'un certain âge, parlant le français et l'anglais, pour servir dans une grocerie. S'adresser coin Espagne et Chartres. 19 juil—1sem

ROAD CARTS
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ernest Pragst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21 610—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ernest Pragst Jr. exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—août 1 5

Succession de Edward C. Ziegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,593—Division C. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward C. Ziegler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 juil—27—1 5 août

Succession de Jacob Detzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,247—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Regina Kohlman, veuve de Jacob Detzel administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Augusta Katzmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 407—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Mme Hattie Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24 432. Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Noah W. Longsgreve exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 juil—26 31—4 août

Succession de Jacob C. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,193—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Isaac L. Lyons exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 juil—25 29—3 août

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 425—Division E—Attendu que R. Stewart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Stewart décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juillet—24 28—2 août

Succession de Charles Stiegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 21,787—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise ... exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 juil—24 28—2 août

Succession de Michel Musson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24 408—Division —Attendu que Prosper Musson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michel Musson décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22 27 31

Succession de Pierre Ponech et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22 816—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Ponech administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juil—18 24 27

Succession de Catherine Travers veuve de Terence Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 534—Division A—Attendu que Ellen Blake, femme de Cornelius O'Keeffe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Travers veuve de Terence Doyle, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juillet—18 24 27

Succession de David Dodt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24 572—Division D—Attendu que John Dodt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu David Dodt décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 juillet—21 25 29

CHEMISES !!

Si avant tout vous vous souciez de votre bien être, achetez vos **Chemises et votre linge de dessous** chez

GUÉBLÉ

A LA CHEMISERIE PARISIENNE

Elles sont supérieures à tout autre marque et sont vendues à des prix modérés.

Magasin, No 9 & 11, rue St-Charles

(ci-devant 137 rue du Canal).

Fabrique: No 68 RUE ST-LOUIS.

NLLE ORLÉANS.
15 mai—dim jeu—3m

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui se peuvent désirer sur la Nouvelle Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle-ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquels entraîne sa publication, c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent pour savoir si les affaires y sont brillantes si ses habitants sont actifs entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Ce livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire mais tenant que la rentrée des listes s'est faite, elle parait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 5.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but d'éducation et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Foulon vs. ses créanciers—No 20,939—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Foulon soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Dejan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Anatole A. Ker, avocat soit auparavant nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN. Député greffier
20 juil—3f au 22 août

Charles C. Landry vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 24,439.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par August Bernau, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juil—22, 27, 31

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,518—Mme Elisabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, le MARDI, 24me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens, de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans 10 juillet 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier
11 juil—3f au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Harvey Cree vs. ses créanciers—No 24,558—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Harvey Cree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, notaire, en cette ville, en son bureau, No 29 rue du Camp, le JEUDI, 23ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes les affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que W. R. Richardson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juil—20 30—août 15 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William E. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph K. Gourdain vs ses créanciers—No 24 434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Klebert Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros, notaire public en cette ville le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 26 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier
29 juin—3f au 30 juil

Succession de Jean-Marie Octave Nouchet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,564—Division —Attendu que John B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean-Marie Octave Nouchet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier
21 juil—21 25 29

Avis aux Créanciers
Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency).
Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La." insolvable.

Un dividende de 2 pour cent faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. Lelleton, soude de pouvoirs (assignee) de S. S. Williams, pour $50,066 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM
Contrôleur de la circulation.
(Comptroller of the Currency.)

M. Aronstein,	A. M. Apeleza,
F. Alpuente,	A. Alciato,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Bayhi & Co.,	Dr. I. Bordes
W. K. Bell,	W. R. Bell administr,
B. Benjamin & Co.,	A. Bedault & Co.,
Louis Balleo,	Betrier & De Smet,
L. Bebolet,	F. Belden,
J. Branagan,	F. Breon,
J. F. Barthotomy,	Louis Bauer,
Bornio & Bro.,	R. Boireau,
C. Barbe,	R. E. Barnaz,
J. A. Blaffer & Co.,	W. Alexandre Bossa,
Jean Ballencie,	J. A. Bordozat,
Samuel Bandera,	Comagerie & Lambert
James D. Coleman,	F. Calloway, agent,
Amadie Cunturis,	P. Caro,
Lucy Curtis,	François Carrere,
Creole Fire Co. No. 9,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	P. Casse,
Eugene Coulon,	M. Connell,
J. Cassard,	L. Charcot,
J. H. Chipot,	Herman Curtins,
Louis Chaplain,	John Crickard,
Etienne Dubois,	Dubois & Lamaniere,
Mme Louis De Galla,	P. Duchenne,
T. B. Dunbar,	A. Delamotte,
P. Dejan,	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Sulzer Hart & Co.,
Dominique Doux,	George Degan,
O. Drouet,	G. M. Doll,
A. Dumestre,	M. T. Ducros,
Davallier & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Manuel Elliott,
Percival Fergey,	Florian Flange,
F. B. Flukes,	Foley, Conget & Co.,
J. J. Fernandes,	A. Fuchs,
Fritz & Brandau,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Falley,
Gustave Furate,	E. C. Fernour,
Feiber & Gonsenheim,	G. R. Finalay,
Mme Gust. Fournade,	Joseph Guenghelmer,
Joseph Gatzinger,	Generelly & Aliex,
T. Generelly,	A. Grouchy,
Isadore Geraud,	Fred Goed,
Geidenbou & Kelly,	Mme Arecio Guivand,
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault,	J. Guridel,
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hosnans & Co.,	George How, M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herree,
C. C. Holtz,	Mme Henry Hébert,
Marx Israel,	Duncan Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeannenaud & Co.	J. M. Justiniani,
B. Jahrens,	F. Jaufroid,
Harriet Johnson,	Emile Kern,
C. W. Kullender,	Kendig & Co,
Dr E. Kunnemann,	Anatole Leaumont,
Joseph Larrieu,	E. Laplace,
M. Lamasou,	X. Lavnisson,
C. L'Hote & Co.	La Equit Life Ins. Co.
Edward Lischy,	Lang & Bernheimer,
Labouisse & Dohle,	Mme J. B. Lepreté, Suc.
T. Lafon,	La Ice Manufact. Co.
G. A. Lanaux,	Peter Lamia,
E. Monteuse & Co.,	Charles Mauson,
A. J. Monteith,	J. Mandin,
M. Mann,	E. Musgrove, agent,
P. Macea,	C. M. Mangin,
J. G. Monroe, curator,	Maignan & Laborde,
Chas Massion Succ. de	J. Manaud,
Philip McCabe,	T. Moreau,
Lucien Mallo,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Meilleur,	Bertille Nivetta,
Norton & Bell,	Frank Oberhauser,
A. Ollivier & Co.	H. D. Ogden exécuteur
S. Pablo,	S. P. Parmly, agent,
Mme Anna Parigne,	Pritchard & Boekham,
A. Petit,	Perkins, Swenson & Co,
H. Pedarre,	S. B. Packard,
A. Pallacio,	R. Pflüt,
P. Pons,	Planters Cotton Press
A. Quimfe Fils	E. Rabasse,
E. Roger & Co.	J. Reviere,
J. Strans,	Mme Anna Saron,
J. R. Sarrasin,	William Sweets,
G. Schmidt,	Southern Bank Culture Assn.
Strauss,	Swarbacker & Dryer,
B. Smith,	H. F. Stureken,
M. Sost,	Schneider & Zuberbier,
Smith & Co,	J. Siegfriend & Co.
F. Sancho,	B. Seaberry,
D. H. Symart,	J. J. Stewart,
J. R. Saelari Schuller,	F. Souls,
David Stewdt,	C. R. Singleton,
Mme M. E.	Alfred Shaw,
E. F. Schmiedecke,	F. Semmeseuth fils,
Mme M. Seria,	E. A. Terrebonne
Nicholas Th	S. M. Todd & Co
A. Tessen,	E. A. Tyler,
Samuel M. Todd,	M. A. Vogel,
W. Van Benthuysen,	Jos A. Vignand,
F. Vernier,	François Vetrin,
Philip Vellerin,	Adolph Wais,
Phine Wagner,	L. A. Wilts,
Wm. Whan, Suc. de	James Wilson,
Wilkerson & Moody	R. E. White,
R. Wagner,	M. A. Zemlo & Co.
R. L. Bell & Co.	

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Laurel et Philippe, dans l'îlet borné par les deux dites rues et les rues Jackson et Constance, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Dans l'affaire de

H. Groebel & Cie, vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,625. En vertu d'un ordre de vente daté du 24 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er septembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Philip, Laurel, Jackson et Constance, désigné comme lot numéro vingt-quatre et îlet numéro dix-sept sur un plan fait par Bourgerol voyer, en date du 27 avril 1831, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. Pollock, anciennement notaire en cette ville, le 13 février 1832; lequel dit lot forme l'encoignure des rues Laurel et Philip et mesure trente-trois pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Laurel, sur une profondeur et de face à la rue Philip de cent vingt pieds, au pied américain. Etant la même propriété que Henry Groebel a acquise de David W. Ramos, par un acte passé pardevant W. J. Castell, anciennement notaire en cette ville, le 13 mai 1871.

Conditions—L'acquéreur assumera un billet hypothécaire fait par Henry Groebel, en date du 10 avril 1886, payable le 10 avril 1889, pour la somme de deux mille cinq cents dollars ($2500) sans intérêt jusqu'à cette date, mais portant intérêt de huit pour cent par an à partir de cette date, garanti par hypothèque sur la dite propriété, conformément à l'acte fait pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 10 avril 1886; et le reste comptant. L'acquéreur assumera, en sus de son enchère, les taxes d'Etat et municipales de l'année 1888.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
26 juillet—26—août 2 9 16 23—sept 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Aicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24.326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds onze pouces et demi de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Randall Stewart vs. Patsy Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 002—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux (2) lots de terre avec améliorations etc., situés dans l'îlet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le Canal de Desséchement, en cette ville, le lot nommé "Un" formant l'encoignure des rues St. Louis et Tonti et de Tonti et du Canal de Desséchement mesurant vingt huit (28) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue St Louis vingt neuf (29) pieds quatre (4) pouces de large au fond sur le Canal de desséchement sur cent treize (113) pieds six (6) pouces de profondeur et face à la rue Tonti et cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, le lot No 2 mesurant vingt quatre (24) pieds sur la rue St Louis vingt quatre (24) pieds de large dans le fond et face au canal de desséchement plus ou moins, sur cent onze (111) pieds deux (2) pouces de profondeur sur la ligne No 1 et cent neuf (109) pieds quatre (4) pouces de profondeur sur la ligne du lot No 3.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Louis, Tonti, Rocheblave et le canal de Desséchement près du canal Carondelet, désigné par le No 3 sur un plan déposé au bureau de James Fahey notaire le dit lot mesure vingt quatre (24) pieds sur la rue St Louis, vingt quatre (24) pieds onze (11) pouces de large dans le fond et face au canal de Desséchement sur cent neuf (109) pieds quatre (4) pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 2 et cent neuf (109) pieds six (6) pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 4.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un vaste assortiment de tissus, étoffes à robes, coton, toiles, mousquetaires, couvertures, étoffes à draps, rideaux, bonneterie et chaussettes, courtepointes essuie-mains, draps, mouchoirs, broderies, notions et comptoirs, vitrines, vitrières meubles de bureau, etc., et marchandises trop nombreuses à énumérer, et tout le contenu, marchandises, installations, fonds de magasin, etc. de cette vaste maison bien connue établie dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie aussi le bail non expiré de la propriété.

Dans l'affaire de
Simon Gonsenheim vs Ferdinand Caspar No 23 895.
H. & B. Beer vs le même No 23 896.
Morris Gonsenheim vs le même No 23 897
W. G. Vincent vs le même No 23 898

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires respectives ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le MARDI 31 juillet 1888, à 10 30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Sur les lieux coin S. E. des rues Dryades et Thalie.

1° Le tout et en détail du contenu, installations, marchandises, comptoirs, vitrines, mobiliers et tous autres effets mobiliers dans les trois magasins à deux étages situés à l'angle S. E. des rues Dryades et Thalie, le tout selon un inventaire enregistré au bureau.

2° Le bail de Nicholas Burke à Ferdinand Caspar des trois magasins à deux étages au coin sud-est des rues Dryades et Thalie, et le droit d'occupation des dits magasins. Le dit bail a commencé le 1er octobre 1887 et expire le 30 septembre 1892, au taux de $175 par mois jusqu'au 30 septembre 1889 payable mensuellement, et au taux de $200 par mois à partir de cette date jusqu'à l'expiration du bail, payable mensuellement.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W DROWN Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18 juillet—18 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 25 "C", borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Tolstemin, sur un plan de Jacob Rothaas, voyer, étant les numéros vingt-un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire; les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente-sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley, de veuve Louis Mallard, par acte pardevant E. Commagère, recorder, en date du 10 septembre 1886, enregistré au bureau de transfert livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

VENTES PAR LE CONSTABLE

B. Colomes contre Mme Dauney.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 10,739—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 142 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le VENDREDI, 3ème jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité la Nouvelle-Orléans.
24 juil—24 31 août 3

John G. Grant contre E. N. Waterman

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10 693—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 90 Passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, le LUNDI, 30me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lit Victoria, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 juil—17 24 30

Vve Eugénie Chenet contre Mme Joséphine Rice.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,759—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Chs. H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, au No 124 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse, dans la Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
17 juil—17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

—de—

l'emplacement et des Appareils de

L'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY

Et les Chantiers de Bois de Charpente

Et les Termes non expirés de baux de valeur,

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 19 juillet 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai LUNDI, 30 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et le lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, contenus dans les bâtisses, sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Basin et Franklin, en cette ville, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de

Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

—Aussi—

1° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882, de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt-deux pieds et demi carrés; le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront fournis annuellement, l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entoutage, nettoyage des lieux d'aisances, etc. Toutes les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884, de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St-Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an, payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. T. Dugazon à Alexandre Smith & Co., sous signature privée, en date du 26 juillet 1887, du local No 87 rue Franklin, pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890, à un loyer annuel de quatre vingt-seize dollars ($96), payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci dessus, et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., que contiennent les baux.

Toutes les propriétés ci-dessus, avec les trois baux ci-dessus décrits doivent être offerts et vendus en bloc.

2° A la même heure et au même endroit, un lot de châssis, portes, fenêtres, bois brut et dressé, balustres, ornements, etc., etc., ainsi que d'autres articles, d'après inventaire déposé, non vendus à la première criée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Nota.—**Comme les propriétés premièrement décrites et les baux seront vendus en bloc, les personnes désirant s'en rendre acquéreurs peuvent visiter les dites propriétés jusqu'au jour de la vente.**

20 juillet—20, 28 27, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Lanié et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE A moi adressé par l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan aux Abattoirs en face du bureau du journal officiel le Progrès, rue Esteban entre le ... et Chartres à la station intérieure du City R. R., dans cette paroisse le SAMEDI le ... jour d'août 1888, à 11 heures A. M., la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant situés dans la paroisse St. Bernard, dans cet Etat, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ ... plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27me jour de février 1851 et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St Bernard, et mesurant ensemble ... pieds de face au dit Mississippi, sur une ... vingt arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par le cimetière National des Etats Unis et à la partie inférieure par la propriété, appartenant actuellement à Philippe Marsoudet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Decomme Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter d'après acte passé pardevant W. J. Castell et ... notaire à la Nouvelle-Orléans le 31me jour de ... 1877 enregistré au bureau des ... de la dite paroisse St Bernard dans le livre No 14 folio 41. Un taureau Jersey et une génisse.

Aux termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication à un an de crédit, avec huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication payable en billets de l'acquéreur divisé par coupons, à la convenance des parties en litige garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale, et les clauses usuelles d'assurance, etc., avec le ... et la convention que Joseph Dauterive ... à ses propres frais la petite maison et la cuisine qui se trouvent près de la ligne intérieure de la dite propriété ensemble avec les arbres, vignes et arbres à fruits qui se trouvent autour ou dans ... et plantés par lui. Le taureau et la génisse comptant sur les lieux.

E. E. NUNEZ
Shérif de la paroisse St Bernard
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23 336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet No 660, lequel îlet est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 et mesurant chaque trente et un pieds de face à la rue Montegut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, le lot No onze formant le coin des rues Montegut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville le 29 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de N. A. Lucas, d'après un acte passé pardevant John R. Legier notaire public le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hanch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,245—En vertu d'un ordre de vente daté du 20 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown, shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hanch conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Tonti, et désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny, notaire en cette ville; le dit lot mesure, au pied américain vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de cent pieds et face sur la rue Rocheblave et vingt huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond; le dit lot forme l'encoignure des rues St-Pierre et Rocheblave et est composé de tout le lot numéro cinq et une petite portion de lot numéro cinq, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 25 mai 1848, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Rocheblave, Bourgogne et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'îlet No 20, sur un plan dressé par ..., voyer, le 20 décembre 1836. Déposé en l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 pardevant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur 98 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave la même mesure dans le fond et dix-huit pieds dix pouces sur la ligne du numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix-sept pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure ... pouces et cinq lignes de face sur la Promenade Carondelet, dix-sept pieds huit pouces dans le fond et quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hanch.
27 juin—27—3, 10, 17, 24, 28 juil.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix modérés.

P. GAUPP,
... Rue Conti ... 102
... juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le 4me District

Sur la rue Liberté, entre Troisième et Quatrième.

Succession de Mme Julia Mooney

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,400.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 août 1888, à 11 1/2 h. a. m. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 23 juillet 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 32 qui est borné par les rues Liberté, Troisième, Howard et Quatrième, et désigné comme lot No 23 du dit îlet. Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication, deux billets à recevoir tirés par la défunte à son ordre et par elle endossés datés Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1886, chacun pour la somme de deux cents dollars, payables respectivement à un et deux ans avec la clause en dessous, par W. O. Hart, notaire, pour identification avec un acte passé pardevant lui le 21 janvier 1888, en vertu duquel la défunte avait acheté ladite propriété, et dans lequel pour assurer le paiement desdits billets, lien du vendeur et privilège du vendeur ont été retenus sur la dite propriété. Le paiement desdits billets ayant été renvoyé au 22 mars 1891, avec un intérêt de 8 0/0 par an annuellement; l'acquéreur assumant en sus de l'adjudication les taxes dues et exigibles l'année courante.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

26 juil—26—août 4 11 18 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffres-forts, meubles de bureau, etc.

P. Bourse vs J. V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,526—En vertu d'un ordre de vente, daté du 23 juillet 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 6 août 1888, aux heures ci-dessous indiquées, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au No 6 rue Carondelet.
Deux coffres-forts et un lot de meubles de bureau.

2° A 11 heures a. m., à mon entrepôt, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot de meubles de bureau de valeur, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN. Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
25 juil—25 31 août 6

ANNONCE JUDICIAIRE

M. Gladden vs. John Branch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,448.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 août 1888, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances et droits qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros vingt et un et vingt deux de l'îlet numéro quarante sept, borné par les rues Claiborne, Bienville, Derbigny et Conti, sur un plan déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire. Lesquels dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds six lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent pieds. Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de la veuve et des mineurs de A. E. ..., suivant acte passé le 5 septembre 1885 pardevant Felix J. Dreyfous notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant un montant pour payer la réclamation du plaignant, consistant dans le montant à la somme de sept cent cinquante dollars, étant le montant de trente billets de vingt-cinq dollars chacun, en date du 5 septembre 1885, tirés par le défendeur, à son propre ordre et par lui endossés, payables successivement tous les mois, et tout ce qui est dû et qui n'a pas été payé avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du 5 septembre 1885, ensemble avec 10 pour cent du dit montant du principal et intérêt pour honoraires d'avocat, ainsi que les frais, charges et la vente dans cette affaire, et les taxes d'Etat et de ville dues sur cette propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement de trente-huit billets pour la somme de vingt-cinq dollars chacun tirés par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, en date du 5 septembre 1885 et payables successivement tous les mois après leur date (le 5 septembre 1885) avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, et garantis par privilège de vendeur, hypothèque sur la dite propriété pour le montant de la réclamation du plaignant conformément à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, le 5 septembre 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte original relativement aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN. Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24 31 août 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Magbee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 28 juillet 1888 à midi de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Amelia et Antonine, désigné par le No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun voyer daté le 17 juin 1880 et annexé à un acte passé pardevant Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, d'après lequel plan le dit lot mesure trente cinq pieds quatre pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 16 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due, savoir quatre cent seize (416 2/3) piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1888, jusqu'à paiement, 10 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais (les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèques et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887. L'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.

CHAS. W. DROWN. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Viguié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,069—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent; situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 13 et 14 de l'îlet 41 A, sur un plan dressé par C. Zarmaski, daté le 25 août 1835, et déposé dans le bureau de Jos. B. D. Livaudais, alors juge pour la paroisse Jefferson, le dit îlet (maintenant No 185) étant borné par les rues Dublin, Madison, Zimple et Quatrième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Madison sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse comme légataire universel de la succession de Mme Aimée Viguié, veuve de B. N. Fortier, No 40,087 de la cour civile de district, et par ladite veuve B. N. Fortier de Mme Louise A. Fortier, veuve de Fred. G. Rodewald, d'après un acte pardevant E. Commagère, notaire, le 31 juillet 1874.

2° Une portion de terre située dans le même district et îlet mesurant soixante pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Madison, quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Quatrième, soixante pieds sur une ligne parallèle à la rue Dublin et quarante-deux pieds six pouces sur une ligne parallèle à la rue Zimple; la dite portion de terre est située environ au centre de l'îlet et est la portion du fond des lots 13 et 14 décrits ci-dessus.

Acquis par la défenderesse, comme légataire universel, de la veuve B. N. Fortier, mentionnée ci-dessus, et par la dite veuve Fortier de la veuve P. Soniat Dufossat et autres, par acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 20 novembre 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 juil—17 24 31—7 14 18 août

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari,—No 23,518—Sur motion de Jos. F. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final, et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f ... 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Meubles.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—SAMEDI, 28 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, au No 75 rue St-Louis—Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant. 27 juil

Vaches laitières, Chevaux, etc.

Succession de Martin Soye Coste—No 24,146. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—MARDI 31 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à la résidence de M. John Kilshaw, sur la Levée, après les abattoirs et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1888—

Dix vaches laitières, un cheval de tire, une charrette à lait, harnais, etc., etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 juillet—19, 26, 31

Magnifiques chevaux, chiens de chasse un jumper, un sulky et harnais, etc.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.

Succession de Martin Soye Coste.

No 24,146—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LUNDI, 30 juillet 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à mon magasin d'encan, à l'encoignure du Passage de la Bourse et de la rue Bienville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 juillet 1888.

Un cheval, une jument, un jumper, un sulky, quatre selles, un lot de couvertures et harnais.

—Aussi—

Deux jeunes chiens de chasse setter.
Conditions—Comptant.
19 juil—19. 26. 28.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 23412.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 136 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu d'un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 136 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures; lieux d'aisances, citerne hydrant au second étage, deux chambres, et grand salon corridor et galerie. 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons, à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, les clauses usuelles de non aliénation, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets en toute partie de ceux ci capital et intérêt, et les bâtisses devant être tenues constamment assurées contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devant être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1 juil—1 7 14 21 28—4 août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888 pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 dans l'îlet 129 borné par les avenues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson; le lot No 8 mesure 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles, et les améliorations comprennent une résidence avec quelques six chambres, cuisine, hangar, lieux d'aisances, etc.

Etant la même propriété acquise par la décédée par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville, le 5 octobre 1885 enregistré au bureau des ... livre 121, folio 12.

Conditions—1/2 ou plus comptant, la balance à un an avec 8 0/0 intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

Propriété Améliorée
—DE LA—
PLUS GRANDE VALEUR
—DANS LE—
Deuxième District,
No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts,
Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 7 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-dessous à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par F. A. d'Hémécourt, voyer de la ville daté le 21 juin 1888, le dit lot mesure d'après la dite esquisse 47 pieds de face à la rue Quartier, 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de large au fond et 38 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelque six chambres et une autre bâtisse avec deux chambres, lieux d'aisances, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit d'un an, en billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devra aussi contenir les clauses usuelles de non aliénation, huit pour cent de frais d'avocat, etc. L'acquéreur devra tenir les bâtisses assurées pour un montant égal à celui du billet et transférer la police au détenteur du dit billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication et déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de et conformément au même ordre à 10 heures A. M. précises, le Samedi 4 août 1888, au No 151 rue Quartier, entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc., d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 28ème jour de mai 1888 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçu en termes et chiffres suivants:

Bertha Mohr vs Edward Diefenthal—No 23,517.

Cette affaire ayant été entendue ce jour: présents, J. F. Wolfson Esq., pour appelant; Chs. S. Price, Esq., pour défendant, après avoir entendu l'évidence et les plaidoiries des avocats désignés par la Cour,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'un jugement soit rendu en faveur de Bertha Mohr, débattant l'intervention et troisième opposition de Henry Stern & Co et contre Edward Diefenthal, son mari, pour la somme de trois mille huit cents dollars, avec reconnaissance de son droit et privilège sur sa propriété, et il est de plus décrété qu'il y ait séparation de propriété et de gains et acquêts entre la plaignante et son mari.

Les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 mai 1888.
Jugement signé le 1er juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 8ème jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit

E. A. LUMINAIS Greffier.
12 juin—4 ... 30 j.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

La Résidence élégante
—et les—
Terrains spacieux
de feu le Dr John F. Beugnot.
No 255 rue Esplanade,
Encoignure Derbigny,
—ET—
Les maisons en briques à deux étages, No 120 rue Orléans et les Nos 171, 173 et 175 rue St-Claude.

Succession du Dr J. F. Beugnot.

Joseph E. F. Beugnot vs Mme Marguerite Wogan et als.—Nos 23,076 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 3 juillet 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir:

1°. La résidence élégante et les terrains No 255 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Derbigny, Kerlerec et Claiborne.

La résidence est attrayante et complète, étant de construction moderne, avec grands corridors et de grandes galeries, salons spacieux, salle à manger, bibliothèque et office, un grand nombre de chambres à coucher spacieuses dans la bâtisse principale et celle du fond.

Cette propriété a été construite il y a moins de 6 ans avec les meilleurs matériaux et est en parfait état.

Les terrains qui sont admirablement disposés, comprennent six terrains mesurant 64 pieds de face à la rue Esplanade avec une profondeur et une façade sur la rue Derbigny de 253 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis 100 pieds sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Claiborne, puis sur une ligne de fond parallèle à la rue Derbigny et courant vers la rue Esplanade de 123 pieds 4 pouces et 5 lignes, puis sur une ligne parallèle à la rue Esplanade et courant vers la rue Derbigny de 36 pieds puis sur une ligne perpendiculaire à et courant vers la rue Esplanade mesurant 130 pieds.

2°. Les quatre résidences en briques à deux étages désignées par les Nos 120 rue Orléans et 171, 173 et 175 rue St Claude; ce dernier numéro formant l'encoignure des dites rues—L'îlet des rues St Pierre et Tremé.

Le terrain mesure 53 pieds sur la rue St Claude, sur une profondeur et une façade sur la rue Orléans de 120 pieds. Cette propriété est louée à raison de $85 par mois à des locataires payant promptement.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance du prix d'adjudication à un crédit de un et deux ans, représentée par des billets des acquéreurs divisés en coupons à la convenance des vendeurs et portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir de la date et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devront renfermer la clause d'assurance des bâtisses sur la dite propriété jusqu'à la date de paiement desdits billets et le transfert des polices comme sécurité collatérale des dits billets et la clause de frais d'avocat en cas de procédures pour le recouvrement des dits billets des acquéreurs, et toutes les autres clauses usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de cette année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Edgar Grima notaire.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété pour commerce et résidence.

Nos 101 et 103 rue Espagne, coin Bourgogne.

Succession de Martin Hoey.

No 24,369—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 août 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 14 juin 1888, dans la succession de Martin Hoey, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante décrite, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Bourgogne, Espagne et ... formant l'encoignure des rues Bourgogne et Espagne, mesurant 60 pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur et une façade sur la rue Bourgogne de 60 pieds et formant l'encoignure des dites rues Bourgogne et Espagne.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage No 101 rue Espagne formant l'encoignure et servant comme grocerie et un cottage double désigné par le No 103 rue Espagne ayant de chaque côté 3 chambres, 3 cabinets et ... avec une résidence en bois à deux étages dans le fond ayant de chaque côté une cuisine et une chambre pour domestique gaz partout et deux grandes citernes.

Conditions de la vente—Une moitié comptant, la balance à 12 mois de crédit en un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente et garanti par hypothèque et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera le paiement au delà de son adjudication de toutes les taxes de 1888 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 juil—22 29—août 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. B. Huney.

No 22,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magnolia, Clara, et Euphrosine et le Nouveau Chemin Shell, et désigné comme le terrain No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade sur le Nouveau Chemin Coquillé 231 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine 107 pieds 2 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 163 pieds et 7 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 7 et forme l'angle du Nouveau Chemin Coquillé et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage avec salons, cuisine, etc. La situation est excellente pour sa location, étant près de la voie du Chemin de fer de Jackson du Pont Magnolia et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant. Assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant P. L. Kottchy, notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de valeur
A Shreveport.

Succession de A. W. Bosworth.

No. 15,484—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet MARDI 21 août 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles, Nlle Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, daté le 18 juillet 1888, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci dessous

Le cinquième indivis (1/5) de deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Shreveport paroisse Caddo, Etat de la Louisiane; les dits lots étant situés dans le block 63 et bornés à l'ouest par la propriété de la Compagnie de Glace ..., à l'est par la propriété de la Compagnie de Chemin de Fer New Orleans Pacific au sud par le Bayou Cross et au nord par une allée, les dits lots ayant une façade sur l'allée de quarante pieds environ, et s'étendant en profondeur, entre lignes parallèles vers le Bayou Cross à une distance, disons, de 175 pieds plus ou moins, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le dit bayou.

Conditions—Comptant.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist notaire.
21 juil—21 28 août 4 11 14 21

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24 338

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egania. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egania et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) lignes de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling soit auparavant ordonnée à être tenue devant E. B. Barhart, notaire, le 30ème jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville le SAMEDI, 4me jour d'août 1888 à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Miltenberger avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme. JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1 juil—3f au 4 août

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 ... CHARTRES ... 73